

# Les dangers que représentent internet et les réseaux sociaux pour les enfants

Chiffres éloquentes : selon une étude du CREDOC réalisée en 2013, 100% des français de 12 à 17 ans sont internautes. Plus précisément, 77% des jeunes de 11 à 17 ans déclarent aller au moins une fois par jour sur le web et 61 % sur Facebook <sup>(1)</sup>. Même si les utilisateurs doivent être âgés au minimum de 13 ans pour s'inscrire, plus du quart des 7 - 12 ans ont un compte sur un réseau social <sup>(2)</sup>. Trop de pré-ados et d'ados croient que blogs, réseaux sociaux, et forums de discussion, riment avec carnet intime, ce qui est un leurre. Les écrits restent et peuvent nuire. Une fois publiés sur la toile, textes et photos ne peuvent quasiment plus être supprimés. Leur diffusion est incontrôlable. Fantastique outil d'informations et de communication, la toile comporte des risques et des dangers qu'il est important de connaître. En voici une liste non exhaustive avec des conseils pratiques pour les éviter :

## 1) Insultes, propos racistes, malveillants, dévalorisants, harcèlement

Insultes, propos malveillants, racistes, dévalorisants, humiliants, voire même du harcèlement sont à déplorer sur la toile. A visage découvert ou, pire encore, cachés derrière un pseudo et un avatar, certains internautes n'hésitent pas à déverser des propos haineux et agressifs.

Demandez à vos enfants de vous prévenir s'ils se sentent victimes de diffamation ou de harcèlement, ou s'ils reçoivent des photos ou des textes inadaptés aux mineurs, car tous ces actes sont punissables par la loi. Si besoin, vous pourrez faire un signalement sur le réseau social ou même porter plainte. L'association « e-enfance », reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, a mis en place un numéro vert gratuit, anonyme et confidentiel pour la protection des mineurs sur internet : 0800 200 000 . Vous pouvez également contacter la CNIL par téléphone au 01.53.73.22.22 ou par internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). Ou encore le site de signalement du Ministère de l'Intérieur: <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

## 2) Fausses informations, mensonges et rumeurs abondent sur le net

Sur la toile circulent pléthore d'informations vraies et fausses. Il est important d'apprendre aux enfants à ne pas croire tout ce que est écrit, à ne pas diffuser et partager une information sans avoir pris la précaution de vérifier sa véracité et sa source afin de ne pas colporter rumeurs et mensonges. Idem pour les vidéos et les photos qui peuvent s'avérer des montages truqués.

## 3) Le chantage à la webcam

Contre toute attente, le danger le plus répandu à l'encontre des mineurs viendrait des mineurs eux-mêmes. De jeunes prédateurs du net épluchent les profils sur les différents réseaux sociaux pour y trouver des incohérences (par exemple une jeune fille se faisant passer pour une lycéenne et qui parle du collège dans ses posts), puis ils collectent des informations, dont ils se servent pour entrer en contact avec leur victime. Une fois la connexion établie, ils mettent leur proie en confiance et deviennent de plus en plus intimes avec elle, jusqu'à obtenir une image ou une information compromettante, qu'ils peuvent utiliser par la suite pour faire du chantage.

#### **4) Être victime d'un prédateur sexuel**

Ce danger est réel, mais ne doit pas être exagéré. Il n'y a pas plus de risques de rencontrer un pédophile sur internet qu'à la sortie de l'école.

Pour se protéger contre la pédophilie sur les réseaux sociaux comme Facebook, il est important d'être vigilant dans le réglage des paramètres de confidentialité de son profil et d'éviter d'accepter comme « amis » des inconnus. Enfin pour limiter les risques, il convient d'éviter de poster des informations personnelles qui permettraient à votre enfant d'être identifié ou localisé ( âge, adresse, numéro de téléphone, club de sport fréquenté... ) .

#### **5) Le vol d'identité numérique**

Ce phénomène comporte plusieurs degrés. Le premier degré est le détournement de photo. Une photo récupérée sur un réseau social peut être modifiée, détournée à l'insu de son propriétaire. Le second degré est le vol pur et simple d'identité. Des internautes peu scrupuleux créent des profils à la place d'autres personnes et se font passer pour elles sur la toile.

Pour se protéger contre le vol d'identité, il faudrait rechercher de temps en temps son propre nom sur les moteurs de recherche pour vérifier les informations qui nous concernent sur internet. Par ailleurs, veillez à ce que vos enfants ne communiquent à personne leurs mots de passe, de messagerie ou de compte sur un réseau social.

#### **6) Les réseaux sociaux sont chronophages**

Les enfants consacrent beaucoup de temps sur internet ; c'est aux parents de réguler le temps de connexion.

#### **7) Ne pas ouvrir spams (ou pourriels) et liens suspects, ne pas télécharger des fichiers suspects pour éviter les virus**

Enfin, il convient de rappeler qu'il est possible d'installer un logiciel de contrôle parental, pour protéger vos enfants de contenus considérés comme choquants pour leur âge (pornographie, violence). Dans un guide pratique, la CNIL recommande aux parents de mettre ordinateurs et tablettes à portée des enfants en bas âge dans les pièces communes et non dans les chambres. Mais le plus important est de discuter avec eux pour qu'ils deviennent des utilisateurs avertis et responsables, des « e-citoyens » respectueux des règles du « vivre ensemble » propres à l'univers informatique dans lequel ils naviguent, conscients des risques qu'ils encourent. Et dernier point et non des moindres : attention à la nocivité des ondes émises par les smartphones ; pensez à réguler leur temps d'utilisation.

*Sources des statistiques: <sup>(1)</sup> [http://www.blog\\_du\\_moderateur.com/etude-adolescents-internet](http://www.blog_du_moderateur.com/etude-adolescents-internet) (enquête IFOP et EMC-février 2013)*

*<sup>(2)</sup> « Les pratiques des 9-16 ans sur internet » Institut Viavoice, décembre 2012*

# Réseaux sociaux et services du web très prisés par les ados :

Réseau social N°1 dans le monde lancé en 2004, **Facebook** permet à ses utilisateurs de publier et d'échanger des messages, liens, photos, vidéos. Deuxième site web le plus visité au monde après Google, il compte aujourd'hui 1,32 milliards d'utilisateurs actifs mensuels. On constate une certaine désaffection des ados américains ces trois dernières années, le réseau est trop fréquenté par leurs parents et les amis de la famille à leur goût. Attention : les photos que nous publions sur notre mur, appartiennent à Facebook et peuvent être revendues à des fins commerciales sans nous consulter.

Aux États-Unis, les adolescents préfèrent Twitter à Facebook. **Twitter** est un réseau social créé en 2006, qui permet à un utilisateur d'envoyer sur internet de brefs messages, appelés *tweets* (« gazouillis ») limités à 140 caractères ainsi que des liens, photos et vidéos. Plus de 500 millions de tweets sont envoyés par jour dans le monde.

Application mobile de partage de photos et de vidéos, **Snapchat** fait fureur auprès des adolescents. Son originalité: chaque photographie ou vidéo envoyée ne peut être visible par son destinataire que durant une période de temps allant d'une à dix secondes. Mais attention, même si les messages « s'autodétruisent », ce qui donne une certaine excitation et un sentiment de liberté, rien n'empêche le destinataire d'en faire une capture écran pour l'enregistrer !

**Instagram** est une application mobile de partage de photos et de vidéos lancée en 2010 et rachetée en 2012 par Facebook. Instagram compte 150 à 200 millions d'utilisateurs actifs mensuels.

**Ask.fm** est un réseau social sur lequel les internautes, de manière anonyme ou non, peuvent poser des questions à n'importe qui. La possibilité d'anonymat induit parfois des dérapages, insultes et propos malveillants. Le site ouvert en 2010, compte environ de 60 à 180 millions d'utilisateurs dans le monde

**YouTube**, site de partage de vidéos créé en 2005, compte plus d'un milliard de visiteurs mensuels. Avec plus de 2 milliards de vues, « *Gangnam Style* » de PSY, postée en 2012 a été la vidéo qui a eu le plus de succès sur cette plateforme.

**Tumblr**, est une plate-forme de microblogage créée en 2007 qui permet aux utilisateurs de poster textes, images, vidéos, liens et sons.

## RMF/ECOLE ELEMENTAIRE DE TANINGES

Sources :

\* <http://www.blogdumoderateur.com/etude-adolescents-internet> (enquête IFOP février 2013)

\* [http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/reseaux-sociaux-a-quoi-les-ados-passent-leur-temps-sur-leur-smartphone\\_1367319.html](http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/reseaux-sociaux-a-quoi-les-ados-passent-leur-temps-sur-leur-smartphone_1367319.html)

• <http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/reseaux-sociaux-quelles-sont-les-pratiques-de-nos-enfants-quel-est-le-role-des-parents/> (une enquête réalisée en juin 2011 par TNS Sofres en juin 2011 à la demande de la CNIL, de l'UNAF et Action Innocence)

# Quelques liens utiles pour aider ses enfants à comprendre comment bien surfer sur internet en toute sécurité.

\*L'édition spéciale de « Mon Quotidien » réalisée avec la CNIL, « Protège ta vie privée sur Internet », donne plein de conseils et d'informations pratiques aux jeunes internautes.

[http://ejournaux.playbac.fr/?revue\\_id=124](http://ejournaux.playbac.fr/?revue_id=124)

\*Les vidéos de « Vinz et Lou » sur les dangers d'Internet : il s'agit d'une série de dessins animés de 2 minutes et de documents d'information pour comprendre comment bien surfer sur internet en toute sécurité.

<http://www.vinzelou.net/vinz-et-lou-sur-internet/parents> et

<http://www.vinzelou.net/vinz-et-lou-sur-internet/dessins-animes-du-mois>:

\*La sécurité sur internet

[https://www.security4kids.ch/fr/Pour\\_les\\_parents/1385\\_Th\\_mes.htm](https://www.security4kids.ch/fr/Pour_les_parents/1385_Th_mes.htm)

\*Un jeu de l'oie en ligne avec des questions sur la législation d'internet  
<http://eduscol.education.fr/data/legajeu/legajeu2/legajeu2.html>

\* Un site pour passer son « permis de bonne conduite sur internet ». Pour obtenir ce permis par e-mail, il faut donner des bonnes réponses aux 15 questions posées sur des situations rencontrées fréquemment sur internet.

<http://www.passe-ton-permis-web.com/>